

SUPPRESSION DES CREDITS AUTOMOBILES PAR LA CNEP

Les concessionnaires réagissent

La suspension par la CNEP des crédits automobiles n'est pas restée sans conséquences sur le marché des ventes. Si les principaux concessionnaires soulignent que la donne actuelle ne permet pas de faire un état des lieux, le potentiel client, quant à lui, semble quelque peu incommodé par la résolution de la banque.

Amir G. - Alger (Le Soir) - L'annonce surprise de la suspension des crédits automobiles proposés par la CNEP-Banque a eu un effet négatif sur bon nombre d'intéressés par la formule.

En effet, la nouvelle année n'a pas été de bon augure pour ceux qui entendaient acheter un véhicule neuf. Il faut dire que si les banques à proposer le crédit automobile sont encore nombreuses, il n'en demeure pas moins que la formule de la CNEP a été la plus intéressante. Ceci est essentiellement dû aux taux d'intérêt pratiqués, du reste inférieurs, par la concurrence. Mais il y a aussi d'autres avantages en la matière, pour ne citer que la célérité dans le traitement des différents dossiers. Si d'aucuns parmi les acquéreurs affirment

que le désintéressement de la CNEP du segment de l'automobile est regrettable, les concessionnaires ne semblent pas trop souffrir de la situation.

D'après le directeur général de Peugeot Algérie, il n'est pas encore possible de mesurer l'incidence de la suspension de la convention avec la CNEP-banque.

M. Morel affirme que les établissements Peugeot ont effectivement reçu une correspondance de la Cnep qui demande de surseoir aux opérations de vente à compter du 1er mars 2005. Le premier responsable du Lion de Sochaux en Algérie soutient qu'avant l'expiration de l'ultimatum fixé par la CNEP il ne sera pas possible de faire des estimations sérieuses. L'orateur a par ailleurs soutenu que le chiffre d'affaires réalisé dans le cadre des crédits bancaires atteint le taux de 20 %. La part de la CNEP dans ce pourcentage est de 15 %, explique M. Morel. Celui-ci révèle également que la situation actuelle a conduit plusieurs clients à se rabattre sur d'autres

banques. Chez Toyota en Algérie, l'on affirme aussi que l'arrêt de la convention avec la CNEP n'a pas eu une grande incidence sur le rythme des ventes. Selon M. Benyahia, directeur du département marketing, il n'y a que le model Yaris dans le segment des véhicules de tourisme qui est concerné par les ventes à crédit. Le taux global des ventes réalisées dans ce sens atteint les 12 %.

M. Benyahia assure par ailleurs que dans la catégorie des voitures de tourisme c'est la Toyota Corolla qui vient en tête d'affiche. La tranche tarifaire dans laquelle s'inscrit ce modèle (plus d'un million de dinars) ne se situe pas dans la catégorie prisée par les postulants au crédit automobile.

L'orateur certifie aussi que d'autres institutions bancaires proposent des solutions à des taux acceptables. C'est notamment le cas de la Housing Bank qui offre la prestation à 8,5 % d'intérêt. Chez le représen-

tant exclusif de la prestigieuse marque coréenne KIA, l'on assure que la disparition d'opérateurs aussi importants que la CNEP, ne se fera pas sans perturber le marché du crédit véhicules. M. Achaïbou, directeur général de KIA-motors Algérie, explique que ceci est d'autant plus dommageable que c'est la classe moyenne qui en sera affectée, affirmant au passage que c'est cette catégorie qui alimente le marché des biens et des services.

Le directeur de KIA reconnaît qu'à court terme, le marché des ventes risque de subir quelques perturbations. Pour ce qui est de l'expérience de KIA avec le crédit CNEP, l'orateur déclare que les transactions se sont situées à hauteur de 30 % des ventes. M. Achaïbou assure par ailleurs que la prochaine entrée en lice de banques spécialisées dans les crédits va certainement apporter un souffle nouveau au marché.

A. G.

CETELEM à pied d'œuvre

Cetelem prépare un sérieux redéploiement en Algérie. La banque française spécialisée dans les crédits aux ménages a déjà entrepris des contacts avec plusieurs concessionnaires automobiles. A en croire les propos des initiés, la Cetelem va bouleverser le marché des crédits tant son expérience en la matière est importante.

A. G.

La Société Générale se positionne

Profitant de la situation qui prévaut, la Société générale vient d'assouplir son dispositif de crédits automobiles. C'est ainsi que le seuil du salaire exigé a été revu à la baisse. Celui-ci est passé de 35.000 Da à 25.000 DA.

A. G.

Le CPA aussi

En plus de la CNEP-banque, le Crédit populaire d'Algérie (CPA) a lui aussi mis fin aux prêts pour l'achat de véhicules. Il est à signaler que le CPA est la seconde banque publique à avoir pris le relais de la CNEP dans l'octroi des crédits automobiles.

A. G.

APPELANT A UNE REUNION URGENTE AVEC AHMED OUYAHIA

Les entrepreneurs interpellent les pouvoirs publics

Le bureau national exécutif et les présidents des fédérations de wilaya de l'Union générale des entrepreneurs algériens (UGEA) ont tenu hier une réunion d'évaluation sur la situation de l'union et celle du secteur du bâtiment, travaux publics et habitat (BTPH). Cette rencontre a été l'occasion pour les entrepreneurs de soulever certaines préoccupations liées à leur secteur d'activité. Et c'est un constat "peu reluisant" qu'ils ont fait sur le secteur du BTPH. Le président de l'UGEA, Abdelmadjid Dennouni, a d'emblée critiqué le code des marchés qui "pénalise l'entrepreneur particulièrement au plan financier". Selon lui, "le code des marchés en vigueur prévoit deux cautions.

Une caution de soumission libérée après l'analyse des offres. Durant le temps de cette analyse qui dure deux, trois voire dix mois, l'entrepreneur est sommé de payer des intérêts et une autre de bonne exécution qui représente 5% du montant du marché". Au regard de ces contraintes financières, les entrepreneurs demandent "la suppression" de ces deux cautions pour revenir "à la retenue de garantie sur les factures" ainsi que "la mise sur pied d'une commission qui se penchera sur la révision du code des marchés en vue de faire des propositions d'amendement au gouvernement".

Le président de l'UGEA, déplorera dans ce même cadre les procédures "floues et subjectives" suivies dans le choix des entreprises. Pour étayer ses propos, Abdelmadjid Dennouni explique qu'"en cas de recours, le maître de l'ouvrage est juge et partie, ce qui permet à l'administration de retenir l'entreprise qu'elle choisit elle-même". Outre les contraintes financières, le secteur du BTPH se débat dans d'autres problèmes tels le manque de main-d'œuvre qualifiée, les lourdeurs administratives dans les procédures de lancement des projets de logements sociaux participatifs, les retards et l'absence des crédits pour le payement des situations, les pénuries récurrentes des matériaux de construction, l'insuffisance des financements entre les banques et les Caisses nationales du logement et autres passe-droits et népotisme.

Devant cet état de fait, les entrepreneurs de l'UGEA appellent à une rencontre "urgente" avec le chef du gouvernement car, selon-eux, les problèmes du secteur du BTPH ont été éludés lors de la réunion avec le Forum des chefs d'entreprise et le reste du patronat. Les entrepreneurs demandent également à être associés à l'élaboration des différentes lois régissant leur secteur (code des marchés, code de commerce, loi foncière et loi sur la concurrence, loi sur le registre du commerce...). L'objectif premier étant d'assainir et mettre de l'ordre dans le secteur du BTPH dans la perspective de la concrétisation du programme de réalisation de 1 million de logements d'ici à 2009.

Lotfi Mérad

REALISATION DE 1 MILLION DE LOGEMENTS D'ICI 2009

Les architectes mis à contribution

Impliquer les architectes dans les projets de construction est la nouvelle instruction émanant du ministre de l'Habitat et de l'Urbanisme, M. Hamimid, en direction des directeurs de l'urbanisme, réunis hier au siège de son département.

Une rencontre qui a regroupé les représentants des wilayas du centre, de l'est et de l'ouest du pays. Cette nouvelle donne s'inscrit dans le cadre de la réalisation du programme de construction d'un million de logements.

L'expérience malheureuse vécue par la population, lors du séisme du 21 mai 2003, a démontré à plus d'un titre que les erreurs du passé ne pouvaient plus se répéter.

Aujourd'hui, avec la nouvelle élection du Conseil national de l'ordre des architectes, ces der-

niers doivent inévitablement être associés à la concrétisation du projet de 1 million de logements.

Il n'est plus question désormais de construire sans la contribution des architectes et des ingénieurs en génie civil. C'est ce que l'on peut retenir de cette réunion. "En fait, l'instabilité politique et économique qu'a connue le pays durant cette dernière décennie a mis à l'écart les architectes.

Après le tremblement de terre qui a secoué la ville de Boumerdès et plusieurs autres régions limitrophes, ainsi que la capitale, il était impératif de remettre les pendules à l'heure et mettre à contribution les architectes.

Réaliser un million de logements d'ici fin 2009 à raison de 250 000 par an, c'est créer deux

millions d'emplois minimum. Pour un logement réalisé, ce sont deux postes de travail créés", explique le représentant de Boumerdès.

"Aujourd'hui, déclare Mme Bouhired, présidente du Conseil national de l'ordre des architectes, nous constituons une force de proposition.

Cette vision nouvelle s'inscrit dans une démarche globale qui vise à faire participer tous les partenaires du secteur du bâtiment en commençant par l'administration locale."

Dans cette démarche, le ministre a donné le ton en insistant sur le point relatif à l'association des architectes à tous les projets de construction, lors de la présentation de leurs rapports annuels, objet de cette rencontre.

Les participants ont débattu des thèmes liés entre autres à l'amélioration des tissus urbains, et soulevé les problèmes des permis de construire, un point qui attirera l'attention du ministre, qui instruira ses collaborateurs de respecter le délai légal de réponse, en tenant compte des aléas techniques et naturel du terrain.

Une expertise du sol doit être effectuée avant la livraison des permis. Il n'est donc plus question de construire sur un terrain favorable au glissement, accidenté, ou présentant d'autres dangers.

Dans une déclaration à la presse lors de cette journée, M. Hamimid a rappelé l'interdiction des constructions illicites, en précisant que celles érigées après les amendements de la loi 90.29 relative à l'aménagement

et l'urbanisme feront l'objet de démolition. Celles antérieures à ces amendements ne sont pas concernées.

"Il est temps d'en finir avec l'anarchie, toute construction sans permis de construire doit être détruite."

Le directeur de l'urbanisme demeure confiant quant à la réalisation du projet de 1 million de logements.

D'autres projets entrent également dans le programme inscrit dans le cadre du second plan quinquennal. Il s'agit, déclare notre interlocuteur, de la réalisation d'une faculté de droit, à Saïd-Hamdine, une autre spécialisée dans la télécommunication à Hydra. Il confirmera, par ailleurs, la relance des projets du Carrefour du millénaire d'Alger.

R. S.